

avant les premiers arrivages de Mexique le 11 et le 16 juin, auxquels l'importation du choléra a été imputée à tort par les contagionistes :

1° Dans la deuxième quinzaine du mois de mai, quelques certificats de décès sont inscrits à l'état-civil avec le libellé de : *entérite, diarrhée, gastro-entérite aigue*, comme cause de mort.

2° Le 26 mai, 1 cas de cholérine dans la garnison
Registre statistique de l'hôpital militaire (1).

3° Le 2 juin, 1 cas de choléra suivi de mort très-rapide, rue Turenne, n° 6.

En voici l'observation détaillée, telle que je l'ai recueillie, d'après les notes et les souvenirs de M. Raymond, médecin qui a soigné le malade et les renseignements